

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE

Accord-cadre n° 2025/SID_MED/0119

Le présent Cadre de réponse complété par le candidat constitue sa proposition technique.

Ce cadre est exhaustif : toutes les fiches ou rubriques doivent être renseignées par le candidat, selon les indications données au présent cadre de réponse.

Le candidat n'a pas à produire d'autres informations ou documents que ceux étant expressément sollicités dans le présent cadre de réponse. Si il le souhaite il peut le compléter par des annexes référencées dans le mémoire et dont le nombre cumulé de pages ne dépassera pas 30.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mémoire technique à fournir impérativement avec l'offre est indispensable à l'appréciation de la valeur technique des offres. En conséquence, toute offre pourra ne pas être prise en considération en l'absence de mémoire technique correspondant ou de certains éléments figurant dans la liste des pièces précitées. L'offre pourra être jugée irrégulière et écartée du jugement des offres.

Pour chaque candidat, cette étude se traduit par l'attribution d'une note technique comprise entre 0 et 100 et découlant de l'analyse du mémoire technique.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Raison ou dénomination sociale, SIRET et adresse du candidat

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

1. MOYENS HUMAINS & MATERIELS AFFECTES A LA REALISATION DES PRESTATIONS :

Nombre et qualité des intervenants techniques (préventif et correctif), organisation des équipes de travail, personnel(s) dédié à l'encadrement et personnel(s) administratif(s). Moyens matériels à disposition.

Valeur notée sur 30 points maximum

1.1. Organigramme fonctionnel global de l'entreprise – présentation du fonctionnement – organigramme fonctionnel des équipes de maintenance (5 points)

Le candidat décrit :

- a) La structure générale de l'entreprise sous forme d'un organigramme agrémenté de commentaires
- b) Le fonctionnement de l'entreprise en précisant son processus décisionnel
- c) Un organigramme fonctionnel de la mise en œuvre de l'accord-cadre qui montre l'organisation des équipes de maintenance et de sa chaîne hiérarchique y compris celle en lien avec la sous-traitance envisagée

Nota : Le candidat indiquera pour l'indice c uniquement le personnel dédié à l'accord-cadre et non les personnels non impactés par cet accord-cadre.

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

1.2. Composition des équipes dédiées uniquement à l'exécution des différentes interventions régulières prévues (10 points)

Le candidat décrit les moyens humains (maintenanciers, ingénierie, gestionnaires.....) le rôle de chacun (y compris personnel d'encadrement) dédiés à l'exécution des différentes interventions régulières prévues (maintenance préventive, corrective, réunion mensuelle, GTP, études....). Le pilote de l'accord cadre sera clairement identifié et son profil clairement détaillé.

Il est demandé de préciser les formations, qualifications et expériences de chaque collaborateur dans le domaine de la maintenance, ingénierie, SST (habilitations.....).

Les CV de chacun seront joints à ce mémoire.

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

1.3. Les procédures envisagées (organisation et moyens) pour assurer la réception et la prise en compte des demandes d'intervention (DI) ou autres demandes de concours émises par le pouvoir adjudicateur (10 points)

Le candidat indique l'organisation ainsi que les moyens qu'il compte mettre en place (personnel de son agence, d'autres agences, sous-traitance, ...) pour assurer la réception et la prise en compte des demandes d'intervention (DI) ou autres demandes de concours émises par le pouvoir adjudicateur

Le candidat indique, par ailleurs, les moyens qu'il peut mobiliser en renfort dans l'hypothèse où le plan de charge imposé par l'USID serait important (pannes nombreuses, travaux, etc.) et que les équipes dédiées ne permettraient pas d'assurer les prestations dans les délais demandés (personnel de son agence, d'autres agences, sous-traitance, ...).

Le candidat indique également son organisation pour la réalisation des interventions sur bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

1.4. Moyens mis en œuvre par le candidat pour garantir les délais d'intervention suivant les niveaux de criticité (5 points)

Le candidat décrit l'organisation mise en place, moyens techniques, humains afin de s'inscrire dans les exigences de la criticité de l'accord-cadre ;

Il est demandé de préciser les formations, qualifications et expériences de vos collaborateurs dans le domaine.

Le candidat joindra les CV des personnels identifiés à ce mémoire.

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

2. Moyens mis en œuvre pour le suivi de la maintenance.

Valeur notée sur 30 points maximum

2.1. Garantie de continuité de service (5 points)

Lors de l'exécution du présent projet d'accord-cadre, le prestataire doit assurer une garantie de continuité de service. A ce titre comment le candidat envisage-t-il de traiter cette question de manière générale lors des périodes d'absence de toute nature de ses opérateurs d'intervention ?

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

2.2. Les procédures envisagées (organisation et moyens) pour éviter, durant la durée de l'accord-cadre, toute négligence, faute ou manquement du prestataire (y compris sous-traitant), au titre d'une intervention de nettoyage et/ou de maintenance des installations de cuisine pouvant entraîner une perte de produits et/ou de production de l'occupant (5 points)

En présence de négligence, faute ou manquement du prestataire, le candidat doit préciser le protocole envisagé en terme de mesures compensatoires, analyse des causes, résolutions pour éviter une récurrence.

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

2.3. Prestation Forfaitaire d'Installation (PFI) (10 points)

Le présent projet d'accord-cadre prévoit une prestation forfaitaire d'installation. Il est demandé au candidat d'indiquer les coordonnées du responsable d'agence pressenti pour traiter les questions en lien avec la PFI au cours de la période P1 (Prénom, Nom, Téléphone, Adresse courriel, Commune d'implantation).

Il est demandé au responsable d'agence pressenti (cf. supra) de faire connaître comment il envisage de répondre aux exigences en lien avec les échéances de la PFI au cours de la période P1.

Le candidat décrit la démarche pour l'organisation et la réalisation de la prise en charge, de l'état des lieux, de l'inventaire, du plan de maintenance, ainsi que la définition et la restitution de tous les livrables.

Le candidat présente et décrit le support qui sera utilisé pour la prise en charge ainsi que sa prévision d'utilisation et mise à jour au cours du marché.

Le candidat décrit son organisation pour la réalisation de l'état zéro de toutes les installations sur les différents sites (moyens mis en place, programmation, restitution des informations, etc..).

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

2.4. Suivi des opérations & Gammes de Maintenance (5 points)

Au cours de l'exécution du présent projet d'accord-cadre, le prestataire est tenu de traiter l'ensemble du périmètre et d'appliquer les gammes de maintenance. A ce titre, de manière générale, quels dispositifs le candidat envisage-t-il de mettre en œuvre auprès du pouvoir adjudicateur, permettant de vérifier lors des programmes de visite que l'opérateur de maintenance n'omet pas de traiter une installation et/ou équipement, tout en appliquant les procédures liées au respect d'une gamme de maintenance validée ?

Comment envisage-t-il d'établir son planning de maintenance ?

Quel support de suivi (GMAO ?) met-il en œuvre ? Quels indicateurs suit-il ? Quel niveau d'analyse propose-t-il ?

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

2.5. Application des procédures d'information à destination de ses sous-traitants (5 points)

Au cours de l'exécution du présent projet d'accord-cadre, le prestataire peut projeter de sous-traiter certaines tâches. A ce titre, de manière générale, quels dispositifs le candidat envisage-t-il de mettre en place auprès du pouvoir adjudicateur, lui permettant de vérifier l'application des procédures d'information à destination de ses sous-traitants en lien avec les exigences du CCTP et/ou du CCAP (*Désignation, assurance, SST, coefficients et taux applicables en dépenses contrôlées, traçabilité, développement durable...*)

Quelles prestations le prestataire envisage-t-il de sous-traiter ?

* Détail de la sous-traitance	
Prestations sous-traitées	Sous-traitant pressenti

Quelles procédures de contrôle de la bonne réalisation des prestations sous-traitées met-il en oeuvre ?

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

3. Moyens mis en œuvre par le candidat pour garantir les règles HSCT & Développement Durable

Valeur notée sur 20 points maximum

3.1. Moyens mis en œuvre par le candidat pour garantir les règles HSCT (5 points)

Il est demandé au candidat de proposer une note sommaire sur les procédés et les méthodes d'exécution des prestations de maintenance préventive en incluant les items en lien avec la sécurité et la protection de la santé sur les lieux d'intervention.

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

3.2. Politique du candidat en matière de Développement Durable (5 points)

Il est demandé au candidat de proposer une note sommaire sur sa politique de Développement Durable appliquée à la réalisation des prestations du présent marché.

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

3.3. Cas particuliers – Stands de tirs (10 points)

Il est demandé au candidat de présenter son protocole d'intervention complet dans le cadre de la maintenance de la ventilation d'un stand de tirs, en précisant toutes les procédures relatives au respect des règles HSCT et du développement durable mises en oeuvre.

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE
Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

4. Prise en compte du site et la pertinence et la cohérence en adéquation avec le cahier des charges

Valeur notée sur 20 points maximum

4.1. Note détaillant la prise en compte du site et ses particularités (10 points)

Il est demandé au candidat de proposer une note sommaire sur ce qu'il a compris du site et de ses particularités / exigences et ce qu'il compte mettre en place en rapport avec celles-ci (demandes d'accès soumis à CPR, contrainte zones protégées, base navale dans Toulon, etc.).

Quel est l'impact de la visite sur le contenu de son offre ?

CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE

Accord-cadre n° 2025/ESID-TLN/0119

4.2. Cohérence entre le mémoire technique et les prix (10 points)

Il est demandé au candidat de détailler et argumenter les éléments suivants :

- Volume horaire PFI
- Volume horaire annuel maintenance préventive et corrective, en faisant la distinction entre les moyens interne et la sous-traitance
- Volume horaire annuel conduite – exploitation, en faisant la distinction sur site et hors site
- Volume horaire annuel encadrement – rapport – gestion, en faisant la distinction sur site et hors site

Décomposition de la charge de travail (en heures)	Moyens en personnel du Prestataire				Sous-traitance	Total heures
	Gestion et encadrement	Conduite et exploitation	Maintenance préventive	Maintenance corrective		
PFI - Ensemble des prestations forfaitaires d'installation						0
PFEM - Prestations Forfaitaires Exploitation et Maintenance (sur un an)						0
PFF - Prestations Forfaitaires de Fin d'Accord Cadre						0
CHARGE DE TRAVAIL (heures)	0	0	0	0	0	0

Il devra mettre en corrélation ces volumes horaires à sa proposition financière.